



Commune de
Chaumont-sur-Tharonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

Berger
Levraud

ID : 041-214100463-20251204-D_2025_072-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-072

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze minutes,

les membres du Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué individuellement et par écrit, le vendredi 28 novembre 2025, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Laurent AUGER, maire de la commune.

Etaient présents : M. AUGER Laurent, M. VALTER Francis, M. PAUL Patrice, Mme AUGER Laëtitia, M. VERVIALLE Yves, Mme ROUILLOU Brigitte (arrivée à 19h27), Mme DUPAS Martine, M. MERVEN Patrick, M. ROUILLOU Thierry, M. CUVILLIER Alexis, Mme CUVILLIER Emilie (arrivée à 19h36), Mme FOURAGE Sandra, M. CHEVREUIL Arnaud,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

Mme PICOT Rose-Marie a donné pouvoir à Mme Sandra FOURAGE,

Étaient excusés :

Mme SIMONNET Claire,

Secrétaire de séance : M. VERVIALLE Yves

OBJET	TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES « ESPACE THARONNE » POUR L'ANNEE 2026
-------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle des fêtes « Espace Tharonne » comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

1°) Associations chaumontaises

La location sera gratuite pour les associations chaumontaises.

Il sera procédé, à chaque manifestation, un état des lieux entrant et sortant. Nous demanderons un chèque de caution en début d'année qui sera encaissé si la salle est rendue sale.

2°) Chaumontais (week-end : du vendredi AM au lundi matin – jours fériés)

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026 et du 01/11/2026 au 31/12/2026	Période du 01/04/2026 au 31/10/2026
Salle complète (bar inclus)	380 €	350 €
Bar seul	200 €	150 €

Arrhes non remboursables

La commune demande le versement de 50 % du montant de la location à la réservation. Le paiement du solde doit être fait à la remise des clés.

Caution

Un dépôt de caution de 800 € sera demandé à chaque location. La caution sera remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Ménage

Si la salle n'est pas remise en état, il sera demandé une participation de 160 €.

3°) Hors commune (week-end : du vendredi AM au lundi matin – jours fériés)

	<i>Période</i>	<i>Période du 01/01/2026 Au 31/03/2026 Et du 01/11/2026 Au 31/12/2026</i>	<i>Période Du 01/04/2026 Au 31/10/2026</i>
Salle complète	Week-end	900 €	800 €
<i>Exploitation commerciale</i>	Journée en semaine	600 €	550 €
	Week-end	1050 €	950 €

Arrhes non remboursables

La commune demande le versement de 50 % du montant de la location à la réservation. Le paiement du solde doit être fait à la remise des clés.

Caution

Un dépôt de caution de 800 € sera demandé à chaque location. La caution sera remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Ménage

Si la salle n'est pas remise en état, il sera demandé une participation de 160 €.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025,

Le Maire,
M. Laurent AUGER



[Signature]